



changement d'horaire

Par **alval**, le **02/12/2020** à **13:48**

agent de service de l'education nationale depuis 16 ans et fonctionnaire de la fonction public
peut on changer mes horaires de travail je fait depuis 16 ans 6h00 13h30 en continu mais j'ai
appris que ma hiérarchie voulait passer a un horaire discontinu en a t'il le droit puis-je refuser
merci de votre réponse

Par **Visiteur**, le **02/12/2020** à **18:07**

BONJOUR (les formules de politesse sont obligatoires ici).

Je pense que votre employeur peut moduler les horaires, dans le respect des maximas en
terme d'amplitude.

Mais je vous invite à prendre contact avec une organisation syndicale.